

HABILITER LE SECTEUR CANADIEN DU GAZ NATUREL LIQUÉFIÉ POUR DES ÉMISSIONS RÉDUITES À L'ÉCHELLE MONDIALE

ACPP
LES PRODUCTEURS DE PÉTROLE
ET DE GAZ NATUREL DU CANADA



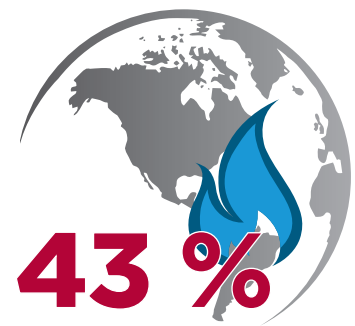
Enjeu de proportions universelles, les changements climatiques doivent être combattus par toutes les industries et partout au monde. Il serait futile de croire que les changements climatiques peuvent être contrôlés par les pays agissant chacun en vase clos. Au contraire, les pays doivent collaborer afin de réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) dans le monde entier et non pas seulement à l'échelle nationale.

L'énergie doit être accessible. Pourtant, un milliard de personnes vivent sans électricité dans le monde, et trois milliards n'ont que du bois ou de la biomasse pour faire cuire leurs aliments, ce qui nuit à leur santé et à leur qualité de vie (Source : Banque mondiale, 2018). L'Agence internationale de l'énergie (AIE) affirme que les combustibles fossiles, en particulier le pétrole et le gaz naturel, demeureront les principales sources d'énergie pouvant répondre à la croissance des besoins mondiaux dans l'avenir prévisible.

Dans le rapport World Energy Outlook 2018, l'AIE prévoit que, d'ici 2040, la demande mondiale de gaz naturel augmentera de 43 % par rapport à la demande de 2017, et que le gaz naturel remplacera le charbon en tant que deuxième plus importante source d'énergie au monde. La baisse de consommation du charbon dans les pays de l'Union européenne et aux États-Unis sera compensée par une hausse en Inde et dans l'Asie du Sud-Est, de sorte que la demande nette aura diminué de 5 % en 2040 comparativement à 2017. La Chine deviendra le premier pays importateur mondial de gaz naturel liquéfié (GNL), s'il parvient à remplacer le charbon par du gaz naturel.

Le Canada a d'abondantes réserves de gaz naturel, soit 1 220 billions de pieds cubes selon les estimations. Ces réserves peuvent suffire à la demande des marchés actuels pendant 300 ans, ainsi qu'à la demande croissante des marchés émergents partout dans le monde. Le gaz naturel liquéfié provenant des réserves canadiennes génère moins d'émissions que le charbon durant le cycle de vie, et les installations de GNL canadiennes produisent une plus faible intensité d'émissions que les installations de GNL de tout autre pays du monde. Le Canada affiche une solide performance environnementale et une feuille de route enviable au chapitre de l'amélioration continue et du développement des technologies.

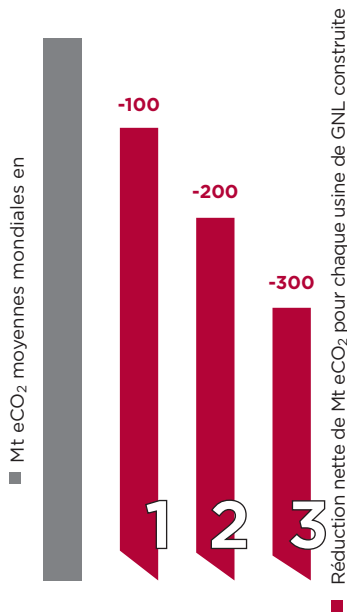
D'ici le milieu des années 2020, la capacité de liquéfaction actuelle et celle en construction devraient être insuffisantes pour répondre à la croissance mondiale des marchés du GNL. Toutefois, les ressources canadiennes importantes de gaz naturel pourraient aider à répondre à la demande mondiale et à réduire les émissions de GES à l'échelle planétaire en remplaçant le charbon utilisé pour produire de l'électricité en Asie.



LA DEMANDE
MONDIALE DE
GAZ NATUREL
AUGMENTERA DE
43 % D'ICI 2040.

LA RIGOUREUSE
RÉGLEMENTATION
ENVIRONNEMENTALE
CANADIENNE ASSURE
UNE PRODUCTION
D'ÉNERGIE
RESPONSABLE

CHAQUE
INSTALLATION DE
GNL CONSTRUITE
AU CANADA
ENGENDRE UNE
RÉDUCTION
DES ÉMISSIONS
MONDIALES DE
100 MT eCO₂ PAR
ANNÉE.



LE CANADA DOIT
REGARDER AU-
DELÀ DE SES
FRONTIÈRES POUR
ADOPTER UNE
PERSPECTIVE
MONDIALE À LA
RÉDUCTION DES
ÉMISSIONS.

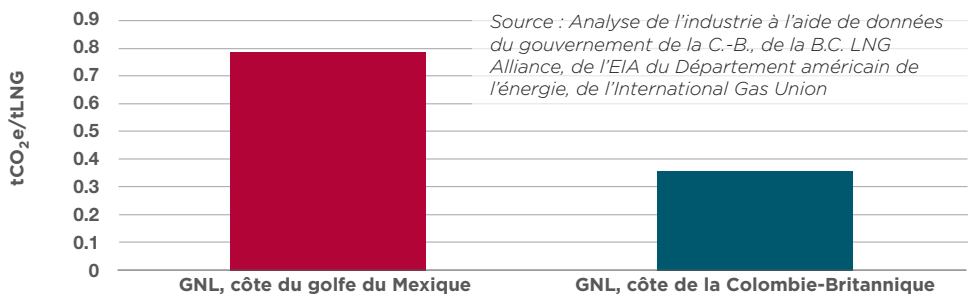
UNE OCCASION À SAISIR POUR LE CANADA

Le Canada peut tirer parti de la croissance prochaine de la demande de GNL et réduire les émissions mondiales de GES en remplaçant le charbon qui sert à produire de l'électricité en Chine, en Inde et dans l'Asie du Sud-Est.

D'après les projections, d'ici 2040, des émissions d'environ 1 500 mégatonnes d'équivalent CO₂ (Mt eCO₂) pourraient être éliminées tous les ans si les nouvelles centrales d'électricité de Chine, d'Inde et des pays de l'Asie du Sud-Est étaient alimentées au gaz naturel plutôt qu'au charbon. Ces réductions seraient atteintes en remplaçant le charbon servant à la production d'électricité par 375 mégatonnes de GNL par année. Cette projection résulte d'une étude interne réalisée par l'ACPP en se fondant sur le rapport 2015 de Pace Global comparant le cycle de vie des intensités d'émissions du charbon et du gaz naturel liquéfié.

L'intensité des émissions de GES des installations canadiennes de GNL devrait être particulièrement basse en raison des rigoureux règlements en vigueur et de la possibilité d'électrifier le processus en amont. Les émissions de combustion éliminées en amont par l'électrification, en se branchant sur un réseau électrique produisant de plus faibles émissions, pourraient représenter une réduction d'environ la moitié de l'intensité de carbone en amont. L'industrie et les gouvernements pourraient examiner en détail diverses possibilités d'électrification du processus du GNL en amont, en tenant compte des risques économiques, des contraintes d'infrastructures et des mécanismes de financement qui devront être résolus.

GNL canadien : intensité carbonique plus faible



La réduction nette totale de GES attribuable à chaque usine canadienne de GNL devrait atteindre environ 100 Mt eCO₂ par année à l'échelle mondiale.

LE CANADA DOIT OBTENIR LES CRÉDITS APPROPRIÉS POUR SES CONTRIBUTIONS À LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS GLOBALES

À titre de fournisseur principal des marchés mondiaux, le Canada peut contribuer à la réduction nette des émissions globales grâce à son GNL à faible intensité carbonique. Ces réductions doivent être reconnues autant à l'échelle nationale qu'internationale et contribuer au respect de nos engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris. Le Canada doit acquérir des crédits compensatoires.

L'article 6 de l'Accord de Paris doit permettre aux pays de partager les crédits compensatoires, appelés résultats d'atténuation transférés au niveau international (RATNI), d'un autre pays. Ce point a fait l'objet de débats pendant plus de deux semaines de négociations à la CdP-24 en décembre 2018, mais les participants n'ont pu finaliser le chapitre régissant l'article 6. Les négociateurs ont eu de la difficulté à s'entendre sur de nombreuses questions, dont la façon de comptabiliser les RATNI parmi les divers types de politiques. Les négociations reprendront là où elles ont été laissées à la CdP-25 en 2019, l'objectif étant d'en arriver à une entente

à ce moment. Bien que nous comprenions la complexité de la question, il est essentiel que ces règles soient en place après la CdP-25 de 2019.

Le Canada doit regarder au-delà de ses frontières pour adopter une perspective mondiale à la réduction des émissions. Afin de favoriser la création de partenariats internationaux et l'adoption de ces règles, l'article 6 doit garantir que le partage des RATNI entre les pays participants sera une option admissible pour encourager le remplacement du charbon par le gaz naturel et entraîner une réduction nette des émissions globales.

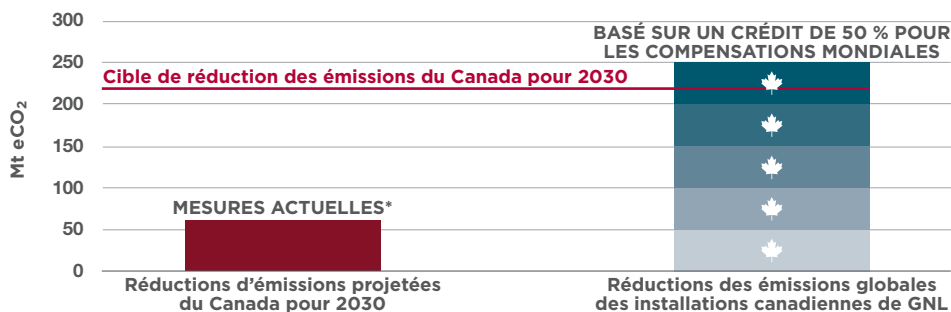
La reconnaissance des RATNI serait avantageuse pour le Canada de deux façons :

- Par l'entremise des crédits compensatoires globaux, le Canada pourrait réaliser ses engagements en vertu de l'Accord de Paris plutôt que d'avoir à mettre en œuvre des mesures coûteuses et inefficaces axées sur la réduction des émissions à l'échelle nationale.
- Le Canada peut stimuler ses secteurs du gaz naturel et du GNL afin de satisfaire à la demande des marchés mondiaux tout en contribuant à réduire les émissions globales et en créant des avantages économiques et autres partout au pays.

Le Canada doit assumer un rôle de leader et mener ces négociations à terme afin de s'assurer que les Canadiens obtiennent les prestations auxquelles ils ont droit pour leurs contributions à la réduction nette des émissions globales.

Les installations canadiennes de GNL peuvent aider le Canada à atteindre ses objectifs nationaux en matière d'émissions de même que les objectifs mondiaux de réduction des émissions

**Projections des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques au Canada - Gouvernement du Canada (2018)*



SI LE CANADA RECEVAIT UN CRÉDIT DE 50 % POUR SES COMPENSATIONS MONDIALES, CINQ INSTALLATIONS CANADIENNES DE GNL ATTEINDRAIENT OU EXCÉDERAIENT NOS ENGAGEMENTS PRIS DANS LE CADRE DE L'ACCORD DE PARIS.

Source : CAPP



PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

ASSOCIATION
CANADIENNE DES
PRODUCTEURS
PÉTROLIERS (ACPP)
capp.ca



LE GOUVERNEMENT DU CANADA DOIT ASSUMER UN RÔLE DE LEADER

Afin de réaliser les contributions potentielles du Canada à la réduction nette des émissions globales, et pour assurer la croissance continue des secteurs canadiens du gaz naturel et du GNL, le gouvernement du Canada doit adopter une perspective à long terme et globale en matière de politiques climatiques et :

- **Plaider en faveur du partage des RATNI entre les pays participants en vertu de l'article 6 de l'Accord de Paris;**
- **Promouvoir le remplacement du charbon par le gaz naturel comme une occasion importante de réduire les émissions globales admissible en vertu de l'article 6;**
- **Stimuler le développement du secteur du GNL sur la côte ouest du Canada, qui compte plusieurs installations de GNL aptes à répondre à la demande des marchés mondiaux; et**
- **Promouvoir le GNL canadien comme étant la source de GNL avec la plus faible intensité carbonique au monde pouvant contribuer à la réduction nette des émissions globales si elle est utilisée pour la génération d'électricité en Chine, en Inde et en Asie du Sud-Est.**

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PRODUCTEURS PÉTROLIERS (ACPP)

L'Association canadienne des producteurs pétroliers (ACPP) représente des entreprises, petites et grandes, d'exploration, d'exploitation et de production de gaz naturel et de pétrole brut à l'échelle du Canada. Ses sociétés membres produisent environ 80 % du gaz naturel et du pétrole brut au pays. Ses membres associés offrent une vaste gamme de services pour soutenir le secteur du pétrole brut et du gaz naturel en amont. Ensemble, les membres et les membres associés de l'ACPP constituent une part importante de l'industrie nationale de la production de pétrole et de gaz et leurs revenus annuels avoisinent les 101 milliards de dollars. L'ACPP a pour mission d'améliorer la viabilité économique du secteur canadien du pétrole en amont, en toute sécurité, dans le respect de l'environnement et de façon socialement responsable.